

Date de publication : 27.01.21

Date d'ouverture : 21/01/21

1 Objet

L'Office National des télécommunications du Burundi, ONATEL en sigle, invite les soumissionnaires admis à concourir à présenter leurs offres en pli fermé pour le **RECRUTEMENT D'UNE SOCIETE DE GARDIENNAGE ET DE SURVEILLANCE DES SITES DE L'ONATEL.**

2 Financement du marché

Le financement de ce marché est assuré sur fonds propres de l'ONATEL, exercice 2021.

3 Spécification du marché

La passation du Marché sera conduite par Appel d'Offres Ouvert (AOO) tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi et ses textes d'application. Les conditions prévues dans le cadre de ce marché sont en un lot unique : **LE GARDIENNAGE ET LA SURVEILLANCE DES SITES DE L'ONATEL.**

4 Condition de participation

La participation au marché est ouverte à toute société présentant une expérience pertinente dans les domaines objet du présent Appel d'Offres, possédant les capacités techniques et financières nécessaires à l'exécution du marché.

Ne peut participer à l'Appel d'Offres tout soumissionnaire concerné par l'une des causes d'incapacité énumérées à l'article 161 du Code des Marchés publics.

5 Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu à l'adresse du Maître de l'Ouvrage ci-dessous sur présentation de deux (2) bordereaux de versement des montants suivants :

- vingt cinq mille (25.000) francs Burundi, non remboursables, versés au compte N° 00000000000000000000 ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB), au nom de l'ONATEL ;
- vingt cinq mille (25.000) francs Burundi, non remboursables, versés au compte N° 00000000000000000000 Trésor du Burundi N° 1101/001.04 ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB).

N.B : L'absence de ces bordereaux entraîne le rejet de l'offre lors de l'analyse.

Il peut également être consulté au Secrétariat de la Direction Générale de l'DNCMP.

Les offres doivent être rédigées en langue française et uniquement au moyen du formulaire de soumission type inclus dans le Dossier d'Appel d'Offres, dont les dispositions et conditions doivent être strictement respectés.

Les offres à présenter seront en six (6) exemplaires dont un (1) original et cinq (5) copies. Elles devront être sous enveloppe fermée sans identification du soumissionnaire et être envoyées à l'adresse indiquée ci-dessous au plus tard le 21/01/2021 à 10 h 00, heure de Bujumbura.

Office National des Télécommunications « ONATEL ».
B.P. 60 Bujumbura – BURUNDI
Tél. : 22 266601 - 22266605

avec la mention sur l'enveloppe extérieure : « Avis d'Appel d'Offres ouvert N°DNCMP/.33./S/2020-2021 Recrutement d'une société de gardiennage et surveillance des sites de l'ONATEL ». L'enveloppe extérieure contiendra deux enveloppes séparées, l'une contenant l'offre technique et l'autre contenant l'offre financière.

6. Durée des prestations.

La durée des prestations est de douze mois à partir de la date de signature du contrat avec possibilité de tacite reconduction.

7. Validité des offres

Les offres sont valables pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite de remise des offres.

8. Date limite de dépôt des offres

Toutes les offres doivent être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus au point 5 au plus tôt le 21/12/2020 à 10h00.

9. Séance d'ouverture des offres

Les offres seront ouvertes, en une seule étape, en présence des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture ou de leurs représentants, à l'adresse indiquée ci-dessus dans les réunions de la Direction Générale DE L'ONATEL, le 21/12/2020 à 10 h30 min, heure locale.

La première étape d'ouverture est relative aux offres techniques et la seconde concernera les offres financières.

Le procès-verbal d'ouverture doit être contresigné par tous les membres de la sous-commission d'ouverture et transmis à la DNCMP pour contrôle. Les soumissionnaires présents ou leurs représentants signeront une liste de présence.

Seuls sont ouverts les plis reçus dans les conditions ci-dessus. Les offres parvenues aux heures limites des dépôts ne sont pas ouvertes.

10. Critères de qualification.

Les exigences en matière de qualification sont :

- la conformité de l'offre sur le plan administratif et technique ;
- la note supérieure ou égale à 70 % sur l'offre technique ; et
- l'offre financière la moins disante.

Nous vous prions d'agréer, Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées.

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'ONATEL,



Privat KABEBA.-